



Formation actualité du droit du cinéma 2021-2022

Jeudi 19 janvier 2023 (6 heures)

Objectifs pédagogiques : La formation a pour objet la mise à jour des connaissances des participants par le biais d'une étude des différentes évolutions textuelles et jurisprudentielles en matière de droit du cinéma sur les années 2021 et 2022.

Contenu de la formation :

- La nouvelle chronologie des médias.
- La loi du 25 octobre 2021 et le Code du cinéma (cession de catalogue).
- La réforme du visa temporaire (2022) et les visas pour représentation exceptionnelles.
- Le financement du cinéma et le nouveau décret SMAD du 22 juin 2021
- Le financement du cinéma et les deux nouveaux décrets télévision du 30 décembre 2021
- L'évolution de la taxe vidéo en 2020 et 2021.
- Le fonds de soutien du CNC en 2020 et 2021 et l'avenir du financement du cinéma.
- La réorganisation des jours interdits de cinéma.
- La suppression de l'interdiction de la publicité pour le cinéma sur les chaînes de télévision.
- Le nouveau dispositif des aides aux salles de cinéma en création.
- Les nouvelles conditionnalités d'attribution des aides du CNC : PI ; environnement ; harcèlement sexuel.

Présentation du formateur :

La formation est assurée par Marc Le Roy, docteur en droit spécialisé en droit de l'audiovisuel et du cinéma. Marc Le Roy est l'auteur du fascicule du JurisClasseur sur le droit du cinéma (JurisClasseur administratif), il est l'auteur d'une soixantaine d'articles juridiques sur le droit de cinéma et de l'audiovisuel et est l'auteur de l'ouvrage *Droit de l'audiovisuel* (Ind. Pu., 2022, 2^e édition). Il commente le Code du cinéma et de l'image animée au sein du Code la communication publié par Dalloz chaque année. Il anime également le site internet droitducinema.fr depuis 2009. Marc le Roy enseigne le droit de l'audiovisuel et du cinéma aux universités de Nantes, Lyon III (Master 2 droit du cinéma) et au CEIPI de Strasbourg.

Pré-requis :

La formation est ouverte aux juristes en droit de l'audiovisuel et du cinéma, aux juristes médias, telco, IP/IT et aux professionnels non juristes du cinéma et de l'audiovisuel.

Modalités pédagogiques :

- Support de formation remis aux participants.
- Etudes de cas.

Modalités d'accès :

- Durée : 6 heures
- Date : jeudi 19 janvier 2023
- Horaire : 09h30-12h30 et 14h-17h
- Lieu : Formation en ligne via ZOOM
- Tarif : 500 euros par stagiaire TTC (devis sur mesure pour les groupes) ; 250 euros pour les élèves avocats et les étudiants.
- Contact : Marc Le Roy (Excellence Droit)/09.81.85.92.36/contact@excellencedroit.fr

**Bulletin d'inscription pour la journée de formation (6 heures) du 19 janvier
2023**

Cabinet/entreprise :

Nom du participant :

Prénom :

Adresse du cabinet/entreprise :

N° de téléphone :

Mail :

TOTAL en euros : 500 euros TTC ; 250 euros pour les élèves avocats et les étudiants.

Date et signature

-
- Bulletin à adresser par retour mail (excellencedroit@gmail.com) ou à Excellence Droit, 10 rue Stéphane Pitard - 37000 Tours
 - Chèque à l'ordre d'*Excellence Droit* ou virement bancaire (IBAN sur demande)
 - Une facture sera envoyée à l'adresse du cabinet ou de l'entreprise
 - Pour tous renseignements : excellencedroit@gmail.com – Tél : 09.81.85.92.36